

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

Responsable de la Production Animale (RPA)

CODE : RS5647

CERTIFICATEUR : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DATE D'ENREGISTREMENT : 01.01.2022

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Loi N°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous : EGALIM

NOTE DE SERVICE :

DGAL/SDSPA/SDSSA/N2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

INTERVENANTS

Jean-Philippe PRIGENT - Jean-François GUINARD - Responsables formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation ;
- Faire des préconisations en matière de conception des installations ;
- Décrire, utiliser et entretenir les équipements et matériels ;
- Réaliser des modes opératoires normalisés ;
- Définir des procédures d'autocontrôle ;
- Gérer les cas particuliers ;
- Réaliser la veille technique et réglementaire.

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

Responsable de la Production Animale (RPA)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

DUREE

- 2 jours de formation (14 heures)

PUBLIC CONCERNE

- Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles agréé CE

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Tablettes informatiques pour l'évaluation des stagiaires
- Eventuellement exercice pratique sur site
- Echange sur les modes opératoires normalisés, les procédures d'autocontrôles ainsi que sur les outils de veille réglementaire et technique

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL, CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

a. Bases éthiques de la protection animale ; une demande sociétale

- × Pourquoi s'intéresse-t-on au Bien-être animal

b. Définition du bien-être

- × Genèse et historique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être : notion de stress

c. Aspects réglementaires du bien-être animal

- × Structures administratives : élaboration et application
- × Réglementation relative à la protection animale en abattoir : notion juridique de l'animal (être sensible), protection des animaux lors de la mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle

d. Le Rôle et les outils du Responsable Protection Animale

- × Réglementation
- × Responsabilités et prérogatives
- × Les outils du RPA (MON, registre BEA)

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

Responsable de la Production Animale (RPA)

PROGRAMME DE LA FORMATION

e. Connaissance de l'animal

- × Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- × Squelette, Appareil respiratoire
- × Thermorégulation : notion de TEV
- × Comment reconnaître le mal-être des volailles ?
- × Principaux indicateurs (comportement, indicateurs physiologiques, la santé, indicateurs zootechniques)

II. RAPPELS DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

a. Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage

- × Gestion de la Température Effectivement Vécue (température, vitesse d'air, hygrométrie)
- × Autres facteurs d'ambiance (lumière, bruit...)
- × Déchargement des animaux : manipulation des caisses ou conteneurs, sensibilisation sur la conduite à tenir
- × Que faut-il contrôler ?
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne, ...)

b. Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- × Les bonnes pratiques d'accrochage
- × Les manipulations interdites
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne, ...)

c. Techniques d'étourdissements

- × Présentation des différents types d'étourdissement
- × Fiche de prérequis de conception pour tous les types d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - ↳ Etourdissement par bain d'eau ou électronarcose
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - ↳ Exclusivement crânien
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
Mécanique (Fiche de prérequis de conception et fiche d'instruction)

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

Responsable de la Production Animale (RPA)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- × Évaluation de l'efficacité de l'étourdissement : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'inconscience et de l'insensibilité, étourdissement de secours
- × Gestion du quotidien et des imprévus
- Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques (adapté à l'outil)

d. La saignée

- × Les différentes manières d'effectuer la saignée : ventrale, latérale ou par le bec : anatomie et geste, intervalle étourdissement-saignée.
- × Évaluation de l'efficacité de la saignée : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'absence de signes de vie
- × Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien du matériel
- × Fiche de prérequis de conception
- × Gestion du quotidien et des imprévus (conduite à tenir dans les cas particuliers)
- × Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques (adapté à l'outil)

e. Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

- × Aspects réglementaires – Conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement
- × Immobilisation des animaux : obligations et aspects pratiques
- × La saignée : ventrale
 - ✓ Aspects pratiques de la saignée sans étourdissement
 - ✓ Gestion de la période post-jugulation : durée de perte de conscience, évaluation de la perte de conscience
 - ✓ Contrôle de l'absence de signes de vie
- × Gestion du quotidien et des imprévus (conduite à tenir dans les cas particuliers)

III. PRINCIPES DE LA SURVEILLANCE ET DE LA VERIFICATION – AMELIORATION CONTINUE

IV. TRAVAIL SUR LES MON

V. EVALUATION DES PARTICIPANTS : EPREUVE INDIVIDUELLE EN TEMPS LIMITEE (90MINUTES PAR PARTICIPANTS)

- × Se déroule sur ordinateur (site du ministère)
- × Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)
- × Comporte un minimum de 55 questions, dont 15 questions sur le rôle du RPA.
- × A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

Pour les RPA :

Plusieurs modules d'évaluation

- ☐ Manipulation et soin
- ☐ Mise à mort au choix (Électrique et/ou mécanique et/ou gaz)
- ☐ Complément sans étourdissement